



VAROIS-ET-CHAIGNOT

PASS JEUNES

2015-2016



Varois-et-Chaignot, le 18 janvier 2016.

Chers parents,

Nous vous prions de trouver ci-joint, le règlement intérieur du PASS JEUNES.
Afin de vous faciliter les démarches administratives ce dossier d'inscription est valable pour toute l'année 2016.

Seules les fiches activités pour chaque période de vacances sont à remplir et à retourner aux dates prévues à cet effet.

Sans l'ouverture au préalable de ce dossier aucun jeune ne pourra être pris en charge.

Une équipe d'éducateurs et d'animateurs sportifs diplômés ou en cours de formation (un directeur et un animateur) assure à chaque période l'encadrement et l'animation sportive ainsi que le temps libre organisé au sein du Local Jeunes.

Vous pouvez joindre, en cas de nécessité,

Mme CLERC Caroline Responsable Enfance Jeunesse Téléphone : 03 80 56 61 86 @ : périscolaire@varois-et-chaignot.com	Mr GOIN Christophe Responsable local jeunes Téléphone : 06 23 05 59 98 @ : localjeunes@varois-et-chaignot.com
---	---

Personne à joindre pendant le temps d'ouverture de l'accueil Direction : Mr IMARD Jérémie Directeur Pass jeunes Téléphone : 06.08.07.30.31
--

Soyez assurés, Chers parents, du dévouement de toute l'équipe du service Enfance Jeunesse.

Le Maire,
Vincent DELATTE

REGLEMENT INTERIEUR PASS JEUNES 2015-2016

Article 1 : horaires et jours d'ouverture

Ce nouveau service est géré par la commune et est rattaché au service jeunesse.

le PASS JEUNES fonctionne uniquement durant les vacances scolaires, les lundis, mardis et mercredis matin, de 9h à 12h.

Les matinées se décomposent en deux temps:

Les activités sportives 9h-11h : Au gymnase, salle de judo, terrain de foot, terrain de tennis, terrain de basket...

L'accès libre 11h-12h: Au local jeunes (1er étage du gymnase).

Article 2 : Conditions d'admission

L'accès au PASS JEUNES est réservé aux jeunes résidant à Varois et Chaignot, âgés de 11 à 13 ans.

Les jeunes nés en 2005 pourront fréquenter le PASS JEUNES à la date anniversaire de leurs 11 ans.

Les jeunes nés en 2002 ayant 14 ans dans l'année peuvent être accueillis aussi bien au PASS JEUNES qu'au LOCAL JEUNES.

La fréquentation du PASS JEUNES nécessite de la part des familles l'ouverture au préalable d'un dossier d'inscription pour chaque nouvelle année.

La demande d'inscription de l'enfant doit être faite par la personne en ayant légalement la garde.

Article 3 : Modalités d'inscription

Les activités pendant les vacances nécessitent une inscription préalable (fiche vacances) : celle-ci se fait obligatoirement au LOCAL JEUNES, 3 semaines avant la période des vacances.

Les enfants non inscrits au préalable ne pourront être pris en charge par la commune donc par le personnel du PASS JEUNES.

Article 4 : Déroulement

Les activités sportives 9h-11h: Un planning d'activités sportives est proposé aux jeunes (sport collectif, sport de pleine nature, sport d'opposition ...). Le choix des activités peut être fait en fonction des propositions des jeunes.

L'accès libre 11h-12h: Les jeunes partagent avec l'animateur un temps convivial au sein d'un environnement adapté à leur âge. Ils ont à leur disposition un espace multimédia avec ordinateurs tactiles, consoles de jeux ainsi qu'un espace détente avec jeux de sociétés, billard, baby foot et revues.

Article 5 : Modalités d'annulation et absence

L'annulation de l'inscription de l'enfant s'effectue par téléphone, impérativement au plus tard le jour J avant 9h00 au 06.08.07.30.31.



Toute annulation hors délai sera facturée

Sauf sur présentation d'un certificat médical.

Article 6 : Accident

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le responsable légal est immédiatement informé ainsi que les services de premiers secours (SAMU/ Pompiers ou/et Médecin), la responsable Enfance Jeunesse et la municipalité sont informés à la suite.

Article 7 : Les tarifs

Une grille de tarification est adaptée à la situation des familles pour l'année.

La méthode de calcul est basée sur le revenu annuel des familles, sur la base la dernière feuille d'imposition. La grille est fixée par délibération du Conseil Municipal, elle inclut l'encadrement et le fonctionnement du service.

Article 8 : La grille

Quotient familial	Tarif 1 matinée	Tarif 2 matinées	Tarif 3 matinées
<7000.00€	5.00€	10.00€	15.00€
>7000.00€ <11000.00€	5.50€	11.00€	16.50€
>11000.00€ <15000.00€	6.00€	12.00€	18.00€
>15000.00€ <18000.00€	6.50€	13.00€	19.50€
>18000.00€	7.00€	14.00€	21.00€

Article 9 : Modalités de règlement

Le paiement se fait à terme échu. Une facture vous est transmise par la Trésorerie Dijon Banlieue. Le règlement peut s'effectuer :

- En numéraire à la Caisse de la Trésorerie Dijon Banlieue (rapporter dans ce cas la facture).
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable de la Trésorerie Dijon Banlieue (joindre le talon détachable au chèque, sans le coller ni l'agrafer) à libeller à l'ordre du Trésor Public.

Adresse: TRESORERIE DIJON BANLIEUE
14, Rue Sambin - BP 22 325 - 21 023 DIJON cedex

En cas de réclamation justifiée, la régularisation s'effectuera le mois suivant.

La photocopie de l'avis d'imposition est à fournir afin de valider l'inscription (avis 2014 pour l'année 2015-2016).

En cas de non présentation de la photocopie, le tarif maximum sera appliqué.

Article 10 : Dispositions générales

Tout jeune qui commettra un manquement grave de nature à compromettre la sécurité des autres jeunes ou du personnel, pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate, en attendant qu'il soit statué sur son cas.

Après notification d'un commandement à payer, la commune se réserve le droit de ne plus accepter la participation du jeune au sein des accueils PASS JEUNES et/ou LOCAL JEUNES.

Article 25 : Acceptation du règlement

L'inscription d'un jeune au PASS JEUNES implique l'acceptation du présent règlement.

Article 13 : Évaluation

La municipalité (commission enfance jeunesse sports loisirs) et l'équipe éducative (responsable service, de structure, directeur et animateurs) instaurent après chaque période de vacances une réunion bilan afin d'évaluer le projet et de réajuster, si besoin, pour les prochaines vacances.

ATTESTATION

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant :

Enfant : Nom :Prénom :

- Déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte en totalité
- Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant les heures d'ouverture et après les heures de fermeture des services
- Autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures en cas d'intervention médicale urgente.
- Autorise la Commune à photographier mon enfant pour des publications internes (site Internet de la commune, bulletin municipal) en respect des dispositions des articles 372 suivants le Code Civil.
- Accepte les modalités de fonctionnement.

PIECES A FOURNIR

- Le dossier inscription
- Fiche 1^{er} visite
- Charte informatique
- Charte de bonne conduite
- La Fiche sanitaire de liaison
- L'avis d'imposition 2014
- L'attestation d'assurance
- vaccination

Date et Signature



Année 2015-2016



DIS NOUS QUI TU ES ET CE QUE TU ATTENDS DU PASS JEUNES

QUI ES TU ?

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE et ETABLISSEMENT:

ADRESSE :

TON TEL :

Frère et sœur :

TES PARENTS

NOM :

ADRESSE :

TEL FIX E :

TEL PORTABLE :

QUI PREVENIR EN CAS D'URGENCE ?

NOM :

TEL :

QUELLES ACTIVITES PRATIQUES TU ? (Sport, musique, théâtre.....)

QUE RECHERCHES TU EN VENANT AU PASS JEUNES (Tes attentes) ?

QUELLES ACTIVITES AIMERAIS-TU PRATIQUER EN VENANT AU PASS JEUNES ?

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire, il permettra de mieux te connaître et de mieux répondre à tes envies.



Année 2015-2016



Charte d'utilisation du réseau informatique et de l'Internet au PASS JEUNES

L'accès aux ordinateurs et consoles de jeux est réservé aux jeunes fréquentant le Pass Jeunes et possédant un dossier d'inscription à jour. Vous avez à votre disposition 3 postes informatiques (tactiles) reliés en réseau ; permettant l'accès à internet. **L'accès aux ordinateurs est exclusivement réservé à des fins pédagogiques. L'utilisation des consoles de jeux ne peut se faire de façon individuelle.**

Les jeunes utilisateurs s'engagent à respecter :

- la législation en vigueur
- la charte informatique signée à l'arrivée au Pass jeunes

DROITS	DEVOIRS
<ul style="list-style-type: none">● A la mise à disposition des outils informatiques	<ul style="list-style-type: none">● Prendre soin du matériel● Respecter les règles d'usage du matériel à disposition● Ne pas modifier la configuration du matériel● Ne pas imprimer sans autorisation ou stocker des fichiers trop volumineux sur le réseau
<ul style="list-style-type: none">● A la protection des informations de chaque personne	<ul style="list-style-type: none">● Respecter les règles de sécurité● Ne pas modifier, altérer ou supprimer des fichiers communs ou ne lui appartenant pas● Ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation● Informer un responsable en cas de constat d'une anomalie
<ul style="list-style-type: none">● Au respect de la vie privée	<ul style="list-style-type: none">● Ne pas porter atteinte à la dignité d'autrui notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants● Ne pas diffuser d'informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui● Ne pas publier de photos sans l'autorisation des personnes représentées et de leurs responsables légaux si elles sont mineures
<ul style="list-style-type: none">● Droit de propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none">● Chaque auteur possède un droit de propriété. Son autorisation est obligatoire pour reproduire sa production (image, son, texte)

En aucun cas, le Pass jeunes ne pourra être tenu pour responsable des dommages indirects, particuliers, accidentels ou financiers résultant de l'utilisation du service d'Accès Libre Internet ou des limites techniques qui empêcheraient l'accès au réseau (fournisseur d'Accès,).

Vu et pris connaissance le.....

Signature du jeune:

Signatures des responsables légaux:



Année 2015-2016



NOM :
PRENOM :

CHARTRE DE BONNE CONDUITE 2015-2016

- Respecter le matériel et les locaux. Les lieux d'activités : salles et LOCAL JEUNES, ainsi que les parties communes (couloirs, escalier, esplanade...) doivent rester propres et ordonnés.
 - Le changement de tenue entre l'activité sportive et le temps d'accès libre est obligatoire.
 - Avoir une tenue correcte et adaptée pour les activités sportives ainsi qu'une paire de baskets exclusivement pour le gymnase.
 - Avoir une tenue correcte au sein du LOCAL JEUNES.
 - Avoir un langage correct envers les animateurs et vos camarades.
 - Le PASS JEUNES décline toute responsabilité en cas de vol. Tout matériel apporté de votre domicile devra faire l'objet d'un marquage permettant sa reconnaissance.
 - Le code de la route est applicable aux abords du LOCAL JEUNES.
 - Les jeunes du PASS JEUNES sont pris en charge et sous la responsabilité des animateurs à l'intérieur du LOCAL JEUNES ou sur les divers lieux d'activités.
 - La commune de Varois et Chaignot décline toute responsabilité en cas d'incident survenu avant et après les horaires d'activités.
 - Votre responsabilité civile peut être engagé si, vous êtes reconnu responsable d'un incident.
 - La présente charte devra être signée par les parents ou responsables légaux des jeunes fréquentant le PASS JEUNES. En cas de non respect de cette charte, les jeunes feront l'objet de sanction qui selon la gravité des faits pourront conduire jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.
- LE RESPECT DE CES REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE VOUS PERMETTRA A TOUS DE PASSER D'AGREABLES MOMENTS AU SEIN DU PASS JEUNES.

SIGNATURE DU JEUNE

« LU ET APPROUVE »

SIGNATURE DES PARENTS

« LU ET APPROUVE »

TAMPON ET SIGNATURE DU PASS JEUNES



Année 2015-2016



EXEMPLAIRE A CONSERVER

NOM :

PRENOM :

CHARTRE DE BONNE CONDUITE 2015-2016

- Respecter le matériel et les locaux. Les lieux d'activités : salles et LOCAL JEUNES, ainsi que les parties communes (couloirs, escalier, esplanade...) doivent rester propres et ordonnés.
- Le changement de tenue entre l'activité sportive et le temps d'accès libre est obligatoire.
- Avoir une tenue correcte et adaptée pour les activités sportives ainsi qu'une paire de baskets exclusivement pour le gymnase.
- Avoir une tenue correcte au sein du LOCAL JEUNES.
- Avoir un langage correct envers les animateurs et vos camarades.
- Le PASS JEUNES décline toute responsabilité en cas de vol. Tout matériel apporté de votre domicile devra faire l'objet d'un marquage permettant sa reconnaissance.
- Le code de la route est applicable aux abords du LOCAL JEUNES.
- Les jeunes du PASS JEUNES sont pris en charge et sous la responsabilité des animateurs à l'intérieur du LOCAL JEUNES ou sur les divers lieux d'activités.
- La commune de Varois et Chaignot décline toute responsabilité en cas d'incident survenu avant et après les horaires d'activités.
- Votre responsabilité civile peut être engagé si, vous êtes reconnu responsable d'un incident.
- La présente charte devra être signée par les parents ou responsables légaux des jeunes fréquentant le PASS JEUNES. En cas de non respect de cette charte, les jeunes feront l'objet de sanction qui selon la gravité des faits pourront conduire jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.

LE RESPECT DE CES REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE VOUS PERMETTRA A TOUS DE PASSER D'AGREABLES MOMENTS AU SEIN DU PASS JEUNES.

SIGNATURE DU JEUNE

« LU ET APPROUVE »

SIGNATURE DES PARENTS

« LU ET APPROUVE »

TAMPON ET SIGNATURE DU PASS JEUNES



MAIRIE DE VAROIS ET CHAIGNOT

Fiche de liaison

Année 2015-2016

Ce document permet de recueillir des éléments administratifs et certains éléments de la santé de l'enfant. Vous devez remettre cette fiche à l'organisateur de l'accueil de l'enfant. Merci de remplir le document lisiblement en lettre majuscule.

Nom , prénom de l'enfant :

Date de naissance : .. / .. /

Sexe : F / G

Représentant légal 1: Père, Mère ou responsable de l'enfant (barrer les mentions inutiles)

Nom , prénom

Adresse

☒ : Domicile..... Travail..... Téléphone portable.....

Représentant légal 2: Père, Mère ou responsable de l'enfant (barrer les mentions inutiles)

Nom , prénom

Adresse

☒ : Domicile..... Travail..... Téléphone portable.....

Personnes susceptibles d'être prévenues en cas d'urgence :

Nom , prénom

Adresse

☒ : Domicile..... Travail..... Téléphone portable.....

Nom , prénom

Adresse

☒ : Domicile..... Travail..... Téléphone portable.....

Les responsables légaux autorisent ces personnes à venir chercher l'enfant dans la structure

Assurance responsabilité civile : (si possible joindre attestation ou justificatif)

Compagnie :

Numéro d'adhérent :

Renseignements sanitaires

Vaccinations : (obligatoire)

Fournir la photocopie du carnet de vaccination en vérifiant que le nom de l'enfant est clairement mentionné.
A défaut, remplir le document ci-joint ou fournir une attestation de vaccination d'un médecin.

*

Indiquez ci dessous les éléments médicaux qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil

Maladies ou allergies sévères connues : (exemple diabète, asthme, allergies alimentaires.....)

Conduite a tenir spécifique (sommeil, hygiène, alimentation.....port de lunettes, port d'appareillage auditif.....)

Traitement médicamenteux : (susceptibles d'avoir des répercussions sur le temps de l'accueil)
si le traitement doit être pris sur le temps de l'accueil **contactez le responsable**.
Cela doit rester **exceptionnel**, et la copie de l'ordonnance en cours de validité est obligatoire.

Allergies médicamenteuses connues :

Si vous avez signalé des difficultés de santé et dans l'intérêt de l'enfant Contactez le responsable de la structure d'accueil

*

En cas d'urgence, j'autorise le responsable de la structure à prendre les mesures nécessaires pour l'appel des secours,
je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler toute modification des renseignements fournis

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

A l'attention des responsables légaux

Coordonnées de l'organisateur :

MAIRIE DE VAROIS ET CHAIGNOT service jeunesse

Mme CLERC Caroline périscolaire 03.80.56.61.86 ou Mr GOIN Christophe local jeunes 06.23.05.59.98

Personne à joindre pendant le temps d'ouverture :

Mr IMARD Jérémy Directeur Pass jeunes 06.08.07.30.31